



Vivonne, le 04/02/2021

Monsieur Le Directeur,

La CGT SPIP de la VIENNE se réjouit de l'audience que vous avez bien voulu lui accorder lors de votre passage ce jour dans notre département.

A cette occasion, nous souhaitons attirer toute votre attention sur la situation du SPIP de la VIENNE et particulièrement sur la Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS).

En effet la perspective de l'ouverture - pour l'instant non officialisée - de la SAS, a, depuis plus d'un an, eu un impact non négligeable sur l'ensemble de l'activité du service et plus particulièrement sur celle du milieu ouvert à POITIERS.

L'Administration Pénitentiaire, n'ayant pas doté en temps réel cette structure du personnel conséquent, a contraint la hiérarchie locale à prendre 3 CPIP sur l'effectif du milieu ouvert pour des missions exclusivement dédiées à la SAS.

Vous imaginez aisément, Monsieur le Directeur, les conséquences d'une telle décision sur l'activité du service : Surcharge de dossiers et épuisement du personnel.

Ceci, dans un contexte que les contraintes sanitaires que nous connaissons depuis un an n'a pas arrangé.

Pour le milieu ouvert, à ce jour, un ETP assure en moyenne un suivi de plus de 100 mesures.

A la SAS... Actuellement 32 détenus pour 3 CPIP :

- 12 personnes détenues à la SAS
- 17 personnes détenues en Semi-liberté
- 3 personnes en placement extérieur.

Un tel déséquilibre conduit inévitablement au burn-out pour les un.e.s et au bore-out pour les autres ...

Nous savons que la DAP travaille actuellement à l'élaboration d'un organigramme de référence pour les personnels des SPIP.

L'effectif cible à la SAS étant de 70 détenus, nous avons connaissance d'un ratio de 1 CPIP par tranche de 30 personnes détenues.

Pouvez-vous, par conséquent, nous garantir l'affectation de 2 agents *a minima* à la RA de POITIERS, fléchés pour la SAS, à la prochaine mobilité des CPIP ?

Par ailleurs, qu'en est-il de la doctrine nationale relative au fonctionnement des SAS ?

Si nous avons connaissance qu'elle existe et serait en cours d'élaboration, elle n'est en tous cas pas déclinée en région ni en département.

Cela pourrait expliquer en partie les difficultés de recrutement des personnes détenues que nous connaissons depuis « l'ouverture » de cette structure.

Les assistants peinent à arriver jusqu'à POITIERS et l'hypothèse peut être faite de la possible inadaptation du recrutement, qui les conduit parfois à quitter la structure avant l'heure...

A l'occasion d'un précédent CT SPIP, la CGT Insertion Probation a dû d'urgence vous saisir d'une question fondamentale au fonctionnement d'une SAS : Qui la dirige ?

Il nous était en effet parvenu l'information que la direction de la SAS allait être confiée à un.e DSP pour l'ouverture d'un poste, à destination de ce seul corps d'encadrement.

Vous avez reconsidéré ce fait puisque, si nos informations sont exactes, la direction de la SAS serait à présent confiée à un.e DPIP, ce qui correspond effectivement aux missions et objectifs socio-éducatifs d'un SPIP, en matière d'insertion ou de réinsertion.

Pour autant, nous n'avons toujours pas connaissance de la prochaine nomination d'un cadre SPIP à la SAS de POITIERS.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

La CGT SPIP 86